OCOM M122.04 – ORIENTER UNE CARTE PAR OBSERVATION

1. **Rendement :** Orienter une carte par observation

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) des cartes topographiques ou militaires,

      (2) de la supervision,

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Environnement en campagne durant le jour comportant au moins trois objets dominants visibles qui sont cartographiés sur la carte donnée.

3. **Norme :** Le cadet doit orienter une carte par observation, en procédant comme suit :

   a. choisir deux ou trois objets dominants à proximité de l'emplacement actuel et les trouver sur la carte;

   b. faire pivoter la carte jusqu'à ce que tous les objets identifiés sur la carte s'alignent sur les objets du terrain;

   c. observer son environnement pour s'assurer que tous les objets du terrain situés devant soi correspondent à leur emplacement sur la carte.

4. **Points d'enseignement :**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer le but d'orienter une carte par observation.	Exposé interactif	5 min	A2-004 (Ch 9, art 901)
PE2	Expliquer et démontrer la façon d'orienter une carte, y compris : a. identifier un emplacement approximatif sur la carte; b. choisir deux ou trois objets dominants à proximité de l'emplacement actuel et les trouver sur la carte; c. faire pivoter la carte jusqu'à ce que tous les objets identifiés sur la carte s'alignent sur les objets du terrain; d. observer son environnement pour s'assurer que tous les objets du terrain correspondent à leur emplacement sur la carte.	Démonstration et exécution	20 min	A2-004 (Ch 9, art 902)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée :**

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	5 min
c.	Démonstration et exécution :	20 min
d.	Total :	30 min

6. **Justification :**

   a. L’exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin d'initier les cadets au but de l'orientation d'une carte par observation.

   b. La méthode d’instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 2 parce qu’elle permet à l’instructeur d’expliquer et de démontrer l'orientation d'une carte par observation tout en donnant aux cadets l’occasion de mettre cette compétence en application.

7. **Documents de référence :**A2-004 B-GL-382-005-FP-001 Forces canadiennes. (1976). *Cartes, terrains, dessins topographiques et boussoles (vol. 8).* Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d’instruction :**

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ) approprié à la salle de classe ou au secteur d’entraînement,

   b. une carte militaire ou topographique du secteur d'entraînement exploité,

9. **Matériel d'apprentissage :** Une carte militaire ou topographique du secteur d'entraînement exploité.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :** Les cadets doivent disposer de suffisamment de temps pendant les exercices en campagne pour pratiquer cette habileté (p. ex., au cours d'une randonnée de jour).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.